


DECLARATION SUR LA MIGRATION
Doc. Assembly/AU/18(XXV)

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la 25^{ème} session ordinaire de notre Conférence à Johannesburg, en Afrique du Sud les 14 et 15 juin 2015, sous le thème de « l'Année de l'autonomisation de la femme et du développement ver la réalisation de l'Agenda 2063 ».

À la suite de notre discussion sur la question stratégique de la migration, réaffirmons individuellement et collectivement, par la présente déclaration, notre engagement à accélérer la mobilité et l'intégration sur notre continent, la migration dans le développement, tout en résolvant les problèmes de migration légale et illégale. Nous nous engageons à entreprendre les actions ci-après :

- 
- (i) accélérer la mise en place des régimes d'exemption de visa sur tout le continent, y compris l'octroi de visa aux ports d'entrée pour les Africains et sur la base du principe de réciprocité pour les pays qui offrent la libre circulation ;
 - (ii) offrir à tous les Africains les mêmes opportunités qu'aux citoyens des pays membres de nos Communautés économiques régionales (CER) respectives idéalement en 2018;
 - (iii) accélérer l'opérationnalisation du Passeport africain qui, au début, facilitera les mouvements des personnes et qui sera délivré par les États membres ;
 - (iv) mettre en place un mécanisme harmonisé qui garantit que l'enseignement supérieur en Afrique est compatible, comparable, permettant la reconnaissance des diplômes qui facilite la transférabilité des connaissances, des compétences et de l'expertise ;
 - (v) mettre en place un mécanisme sur les modalités pratiques de l'autonomisation des femmes et de jeunes africains dans l'enseignement, encourager leur croissance soutenue dans l'acquisition de connaissances et inclure des programmes d'échange et l'auto-emploi dans le programme d'enseignement ;
 - (vi) renforcer les efforts de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants par la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants par l'amélioration de la législation, la fourniture de l'aide aux victimes et le renforcement de la coopération internationale et de la formation ;
 - (vii) aider à stabiliser le gouvernement élu de la Libye.

1. **DEMANDE** à la Commission d'organiser d'urgence une retraite du Conseil exécutif pour l'examen de:
 - (i) la question de la mobilité et de la libre circulation des personnes en Afrique;
 - (ii) l'élaboration d'une position africaine commune avant la tenue de la conférence de Malte sur la migration avec l'Union européenne en novembre 2015 ;
 - (iii) l'élaboration d'un protocole sur la libre circulation des personnes;
 - (iv) le lancement d'un processus de renforcement des capacités, en collaboration avec les Etats membres, pour gérer les flux migratoires au sein du continent.
2. **APPROUVE** l'Initiative de la Corne de l'Afrique sur le trafic et le passage clandestin d'êtres humains lancée par la Commission ainsi que les résultats de la Conférence régionale sur le trafic et le passage clandestin d'êtres humains tenue à Khartoum au Soudan du 13 au 16 octobre 2014, y compris les Termes de référence (TDR), la Déclaration et le Plan d'action ; et **DEMANDE** à la Commission de présenter des rapports périodiques au Conseil exécutif sur ladite initiative ;
3. **DECIDE** de rester saisie de la question et **DEMANDE** à la Commission de soumettre un rapport à la Conférence sur la mise en œuvre de la présente déclaration en janvier 2016.

